

## OBJECTIF DE LA COORDINATION

La coordination humanitaire vise à améliorer l'efficacité d'une intervention en garantissant une prévisibilité, **une redevabilité et un partenariat accrus**.

La coordination humanitaire est cruciale à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale et implique :

- une évaluation de la situation et des besoins ;
- un consensus sur les priorités communes ;
- la volonté de combler les lacunes, d'éviter les chevauchements et de cibler les populations qui ont le plus besoin d'aide ;
- l'élaboration de stratégies communes pour lever certains obstacles tels que les problèmes d'accès ;
- la mobilisation de fonds ainsi que d'autres ressources ;
- la transparence et la cohérence des messages publics ;
- et le suivi de l'avancement des interventions.

Pour en savoir plus sur l'architecture de coordination humanitaire — consultez le site web [www.buildingabetterresponse.org](http://www.buildingabetterresponse.org) et accédez à leurs cours gratuits.



## PRINCIPAUX ACTEURS MONDIAUX

Les principaux acteurs sont :

- **le Coordonnateur des secours d'urgence,**
- **le Comité permanent interorganisations (IASC),**
- **les groupes sectoriels mondiaux.**

**1. Coordonnateur des secours d'urgence (ERC) :** il/elle préside le Comité permanent interorganisations, dirige l'OCHA et, à ce titre, est chargé.e de la supervision de toutes les situations d'urgence nécessitant une aide humanitaire des Nations Unies. **Il. Elle agit en tant que pivot des activités d'urgence gouvernementales, intergouvernementales et non-gouvernementales.**

**2. Comité permanent interorganisations (IASC) :** l'IASC est un regroupement interorganisations de coordination, d'élaboration de politiques et de décision auquel participent à la fois l'ONU et des acteurs humanitaires non-onusiens. Créé en 1992 par la [résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies 46/182](#), sous l'égide de l'ERC, ce comité :

- élabore des politiques humanitaires ;
- décide du partage transparent des responsabilités pour les différents aspects de l'aide humanitaire ;
- recherche et comble les lacunes ;
- plaide pour une application concrète des principes humanitaires ;
- débat et résout les litiges relatifs aux questions humanitaires sur l'ensemble du système ;
- désigne des Coordonnateurs humanitaires et émet des recommandations sur les modalités de coordination.

L'IASC se compose de plusieurs cellules, dont les directeurs d'agences (responsables des organisations de l'IASC) et d'une série de groupes :

- **Groupe de travail de l'IASC :** se compose de hauts responsables des organisations du comité et se réunit trois fois par an pour élaborer les normes et les orientations conformes aux décisions stratégiques des directeurs d'agences.
- **Groupe des directeurs des secours d'urgence (EDG) :** l'EDG s'occupe des questions opérationnelles, mène les missions en contexte humanitaire et conseille l'IASC par des observations et des recommandations.
- **Équipes de travail :** des équipes de travail spécialisées sont formées pour résoudre des questions prioritaires précises déterminées par le Groupe de travail de l'IASC telles que le financement humanitaire, la protection et le renforcement du lien entre aide humanitaire et développement.
- **Groupes de référence :** les groupes de référence servent principalement de « réseau de praticiens » au service de la mise en œuvre des stratégies et des politiques de l'IASC sur des problèmes précis, p. ex. : l'action humanitaire reposant sur des principes, le risque, l'alerte et la préparation, ainsi que la résolution des problèmes humanitaires en milieu urbain.

[Cliquez ici pour consulter l'organigramme de l'IASC avec la liste complète des équipes de travail et des groupes référence actuels.](#)

Parmi les membres de l'IASC figurent les agences opérationnelles de l'ONU suivantes :

- UNDP
- UNICEF
- UNHCR
- WFP
- FAO
- WHO
- UN-HABITAT
- OCHA
- IOM

Le CICR, le FICR, le HCR, l'UNFPA, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et la Banque mondiale siègent en tant qu'invités permanents, tout comme les consortiums d'ONG comme ICVA, InterAction et SCHR.

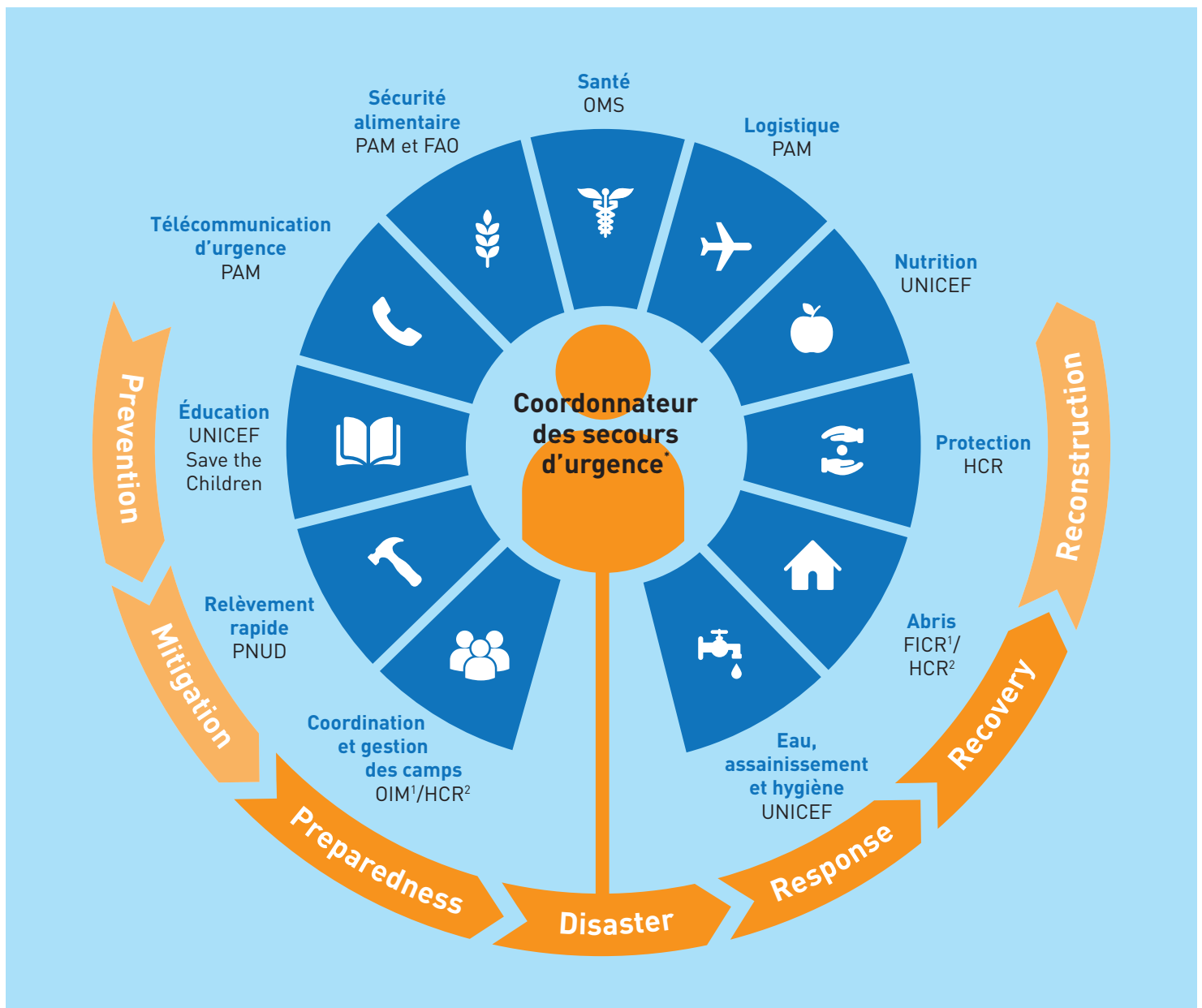
**3. Les groupes sectoriels mondiaux :** les groupes sectoriels rassemblent des organisations humanitaires, onusiennes ou non, présentes dans chacun des domaines de l'action humanitaire : l'eau, la santé et la logistique.

Les groupes sectoriels mondiaux sont nommés par l'IASC avec une définition claire de leurs responsabilités en termes de coordination.

Il existe **11 groupes sectoriels mondiaux actifs à l'échelle internationale** et, lorsqu'ils sont sollicités par le Coordonnateur, interviennent à l'échelle nationale pour renforcer l'intervention humanitaire.

Sur le plan mondial, les groupes sectoriels ont pour but de garantir la **coordination, la prévisibilité** et la **redevabilité** des actions par le biais :

- de normes et de politiques conformes aux meilleures pratiques ;
- du renforcement des capacités d'intervention ;
- d'une aide opérationnelle aux groupes sectoriels nationaux.



## ÉVOLUTION DU SYSTÈME DE COORDINATION HUMANITAIRE

- L'architecture de la coordination humanitaire s'est transformée au cours des dernières décennies et ne cesse d'évoluer. La résolution 46/182 de 1991 de l'Assemblée générale des Nations Unies a engendré des transformations majeures qui ont donné naissance à la structure que nous connaissons actuellement – et notamment à la création de l'IASC.
- Depuis lors, le système humanitaire a subi une série de réformes, dont :
  - **La réforme humanitaire de 2005** : processus entamé par le Coordonnateur des secours d'urgence et l'IASC pour améliorer l'efficacité de l'intervention humanitaire par une meilleure **prévisibilité, redevabilité, responsabilité et partenariat**. L'approche par groupe sectoriel constitue l'un de ces nouveaux éléments.
  - **L'Agenda transformatif en 2012** : pour tirer les leçons des lacunes lors des interventions consécutives au tremblement de terre en Haïti et aux inondations au Pakistan, les directeurs d'agences de l'IASC ont décidé de revoir l'approche des interventions humanitaires. À la suite de l'analyse des leçons, les directeurs d'agences ont fixé une série d'actions intitulées « **Agenda transformatif** » (**TA**) afin d'améliorer la réaction de la communauté humanitaire face aux urgences. L'agenda vise à améliorer les délais et l'efficacité de l'intervention collective en renforçant :
    - **l'encadrement,**
    - l'efficacité des structures de **coordination,**
    - **la redevabilité envers** les populations touchées sur les actions menées.

Après accord sur le TA en décembre 2011, les directeurs d'agence ont convenu d'une série de « Protocoles de l'Agenda transformatif », qui définissent des paramètres en vue d'améliorer l'action collective en cas d'urgences humanitaires. Pour en savoir plus, cliquez [ici](#).

- **La nouvelle méthode de travail (NWOW)** : mesure phare du Sommet humanitaire mondial, elle vise à appliquer une nouvelle méthode de travail qui réponde aux besoins humanitaires immédiats tout en minimisant les risques et la vulnérabilité.

La NWOW se concentre sur trois domaines : **les résultats collectifs ; l'avantage comparatif et des échéances pluriannuels**, afin de mieux faire converger les objectifs de l'aide humanitaire et ceux du développement.

Pour en savoir plus sur la NWOW, cliquez [ici](#).

## IMPLICATION DES ONG À L'ÉCHELLE MONDIALE

Les ONG font partie de la communauté de l'IASC. À ce titre, elles ont le devoir de contribuer et d'influencer le système.

L'implication des ONG dans les mécanismes de coordination mondiale favorise la diversité et garantit la participation des acteurs locaux (qui sont le plus souvent les premiers à intervenir) aux débats mondiaux.

### Les ONG peuvent participer aux mécanismes mondiaux de coordination sous différentes formes :

- au sein de l'IASC par le biais des **consortiums d'ONG (ICVA, SCHR et InterAction)** : chaque consortium dispose de deux sièges au Groupe de travail et au Groupe des directeurs de secours d'urgence de l'IASC. Les ONG peuvent adhérer à un consortium et accéder plus facilement aux informations, aux évolutions des normes et utiliser les consortiums pour augmenter la portée de leurs principaux messages.
- En outre, les ONG peuvent **accéder directement aux différents groupes de travail et de référence de l'IASC**. Il n'existe que peu de critères d'adhésion des ONG à une équipe de travail ou à un groupe de référence, hormis la volonté d'apporter des connaissances sur le domaine de travail du groupe en question.
- Les ONG peuvent s'impliquer **directement dans les groupes sectoriels mondiaux**.

Pour en savoir plus sur les mécanismes de coordination, consultez les sites web d'informations complémentaires tels que :

[www.humanitarianresponse.info](http://www.humanitarianresponse.info)  
[www.interagencystandingcommittee.org](http://www.interagencystandingcommittee.org)

\* Prévention → Atténuation des risques → Préparation → Catastrophe → Intervention → Relèvement → Reconstruction

**EN SAVOIR PLUS:** rendez-vous sur le site web [www.icvanetwork.org](http://www.icvanetwork.org) pour consulter des vidéos, des informations et des sources complémentaires.

**REJOINDRE ICVA:** pour participer aux groupes de travail, aux équipes de travail et à l'évolution de la politique de financement humanitaire.